



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

dyslexie et dysphasie

Question écrite n° 130583

Texte de la question

Mme Marguerite Lamour appelle l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur les préoccupations exprimées par la fédération française des DYS concernant la prise en charge par la psychanalyse des enfants présentant des troubles du langage. Cette fédération fait écho des inquiétudes des familles qui considèrent certaines pratiques psychanalytiques dépassées notamment celles visant à rattacher les troubles du langage de ces enfants à des difficultés familiales. Les parents considèrent que les enfants dont la prise en charge est inadéquate sont souvent diagnostiqués trop tardivement, après avoir perdu des années de scolarité et au risque que d'autres difficultés se superposent au trouble initial (perte d'estime de soi, troubles psychologiques...). Aussi, les familles demandent à ce qu'un diagnostic pluridisciplinaire soit systématiquement proposé, incluant au moins un bilan de langage et un bilan neuropsychologique et qu'une prise en charge globale soit proposée (incluant une rééducation adaptée au profil cognitif spécifique de l'enfant et si les symptômes le justifient, d'une prise en charge psychologique). Aussi, elle souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement en la matière.

Données clés

Auteur : [Mme Marguerite Lamour](#)

Circonscription : Finistère (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 130583

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 mars 2012, page 2235

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)